



PV 2.2018-2020 de la réunion spéciale du 23-09-2019

Membres présents : Mme Gerardy,

MM. Bellefroid, Dardinne, Germay, Halin, Lerousseaux

Membres excusés : MM Brouckmans, Grignet, Rigotti

Invité excusé : Michel Collard (Trésorier général AWBB)

- Dans un premier temps, nous revenons sur la **réunion spéciale du 10-09-2019**. Cette réunion à huis clos s'est déroulée en présence et à l'instigation de Monsieur Jean-Pierre Delchef qui désirait apporter quelques éclaircissements concernant l'intervention de notre collègue Monsieur gilles Rigotti lors de l'AG du mois de juin.
- Nous entamons nos travaux concernant la « Réforme du Fond des jeunes ». Pour rappel, cette réforme découle d'un décret du ministre des sports, paru le 02-05-2019 et qui, en ses articles 16 et 17 modifie la réglementation liée aux « transferts ». Une obligation : 20% de la somme doit être consacrée aux équipes nationales.

Le CDA, sous l'expertise de Monsieur Michel Collard, a réalisé différentes projections, calculs à l'appui. Trois scénarios nous sont proposés. Ce sera à la Commission Législative dont notre collègue Monsieur Germay fait partie de soumettre au CDA des modifications.

Monsieur Claude Germay nous fait part des différents calculs et motive chacun.

Si le PARL-LG est d'accord avec le principe du scénario 1 qui comprend, entre autre, l'indexation de la licence collective, la gratuité des « montants » de moins de 10 ans, la neutralisation du montant de 1500€ accordé aux montants, ... Il est clair que nous serons attentifs aux chiffres.

Précisons que ce modèle s'inspire de nos partenaires de la VBL avec lesquels nous nous devons de compter et que si certains peuvent voir, dans un premier temps, une « diminution » des indemnités de formation, il s'agit avant tout d'une sorte de « rente » puisque la somme déterminée sera versée chaque année !

La Commission Législative va recueillir rapidement les remarques de toutes les provinces aux fins de fournir au CDA matière à réflexions.

Le CDA communiquera d'ailleurs sur ce sujet important lors des réunions décentralisées.

Pour le PARL-LG

Michel Halin, Président